

## 1.16a

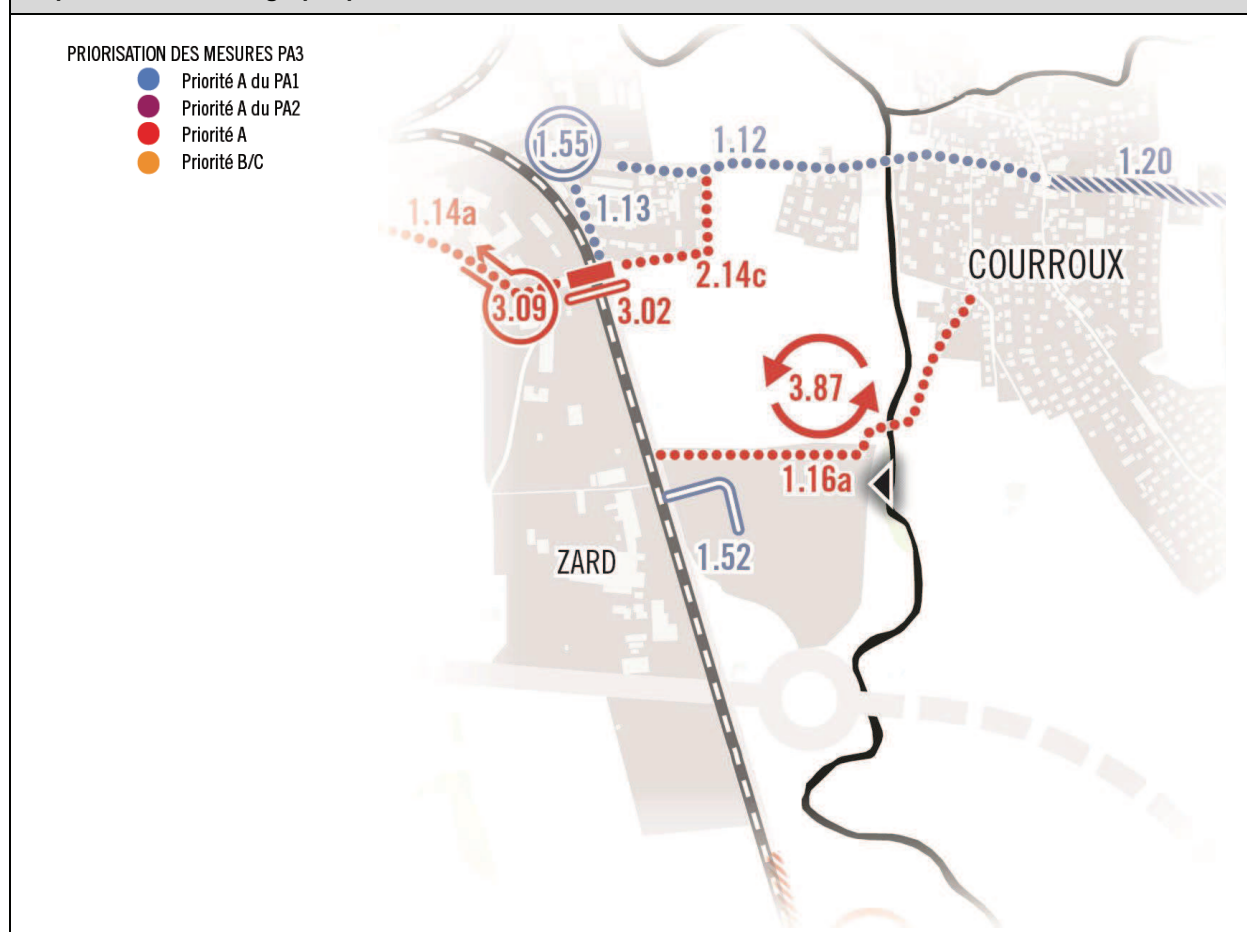
ARE PA2: 6711.2.011/044

## Itinéraire cyclable Courroux - ZARD

LD1 et 2, Stratégie transports – objectif 4

Organisation et responsabilités		Priorisation et coûts	
Instance(s) responsable(s)	SIN	Priorité	B1, B2, A3
Instance(s) de décision	Communes de Courroux et Delémont, RCJU, Syndicat d'agglomération, ARE	Calendrier de mise en œuvre	mise en service : 2021 début des travaux : 2020
Instance(s) concernées	SDT (SAM), ENV, ECR, communes concernées	Estimation des coûts globaux	0.7 mio
Mesure(s) connexe(s)	1.2, 1.14a, 1.14b, 2.14c, 3.02	Répartition des coûts	A définir Communes de Delémont et Courroux, Canton, Confédération
Besoins de coordination	PDL « Gare Sud », PSIC	Degré de maturité	1

### Représentation cartographique



Description de la mesure		
<p><b>Constat / situation initiale</b></p> <p>Cette mesure propose une liaison pour les cycles et piétons entre la zone d'activités régionale ZARD et la commune de Courroux, avec un franchissement de la Birse au Sud. La zone d'activité régionale ZARD est coupée des communes à l'est de l'agglomération, Courroux et Val Terbi (plus précisément Vicques), par la Birse. L'itinéraire à aménager permettra d'éviter le trajet par les routes cantonales qui est beaucoup plus long et donc dissuasif : nouvelle liaison d'une longueur de 1 km comprenant la construction d'une passerelle sur La Birse.</p> <p><b>But de la mesure et opportunités</b></p> <p>La liaison assurera ainsi la desserte en mobilité douce de la ZARD depuis une des communes majeures de l'agglomération.</p> <p><b>Bilan de la mise en œuvre</b></p> <p>La clause du besoin n'est pas justifiée aujourd'hui du fait que la ZARD se soit encore peu développée, mais la situation peut changer rapidement des investisseurs étant intéressés à s'y installer. La mesure 1.16a sera mise en œuvre lorsque suffisamment de personnes travailleront dans cette zone et nécessiteront de s'y rendre. Le délai de réalisation dépend fortement du développement du secteur concerné.</p> <p>Dans l'accord sur les prestations du PA2, il est indiqué : « conformité avec espace réservé aux eaux (art. 36a LEaux) à examiner ». Aucune démarche n'a été entreprise à ce jour au niveau de cette conformité. Toutefois, dans un premier temps, le tracé exact de la liaison devra être consolidé, puis la conformité avec l'espace réservé aux eaux pourra être examinée.</p>		
Utilité		
CE1 : amélioration de la qualité du système de transports	<p>Densification du réseau de mobilité douce (plus particulièrement cyclable) entre une localité de l'agglomération et la zone d'activités régionale (ZARD) qui se situe dans le territoire de confluence. Ce tronçon participe également à améliorer la liaison entre la localité de Courroux et la ville-centre en offrant un itinéraire alternatif à la route cantonale (en site propre).</p> <p>Amélioration de la sécurité, de la continuité et de l'attractivité des déplacements doux.</p>	
CE2 : développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti	---	
CE3 : accroissement de la sécurité du trafic	<p>Sécurisation des déplacements à vélo (en site propre au lieu de la cohabitation avec le trafic routier) dans un secteur où la circulation est déjà dense durant les heures de pointe et où la vitesse des véhicules est élevée.</p>	
CE4 : réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources	<p>Incitation à l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens, scolaires, sportifs et surtout pendulaires. Contribution aux économies d'énergie (cf mesure 3.86).</p>	
Etapes de mise en œuvre	Instances responsables	Dates
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Crédit d'étude</li> <li>2. Avant-projet</li> <li>3. Dépôt public</li> <li>4. Traitement des oppositions</li> <li>5. Approbation du projet</li> <li>6. Décision(s) de financement</li> <li>7. Début des travaux</li> </ol>	<p>SIN</p> <p>SIN, SMT (SAM), RCJU</p> <p>SIN</p> <p>SIN</p> <p>Commune de Delémont et RCJU</p> <p>RCJU</p> <p>-</p>	<p>2018</p> <p>2018</p> <p>2018</p> <p>2019</p> <p>2019</p> <p>2019</p> <p>2020</p>
Coordination avec le Plan directeur cantonal		
<b>Pertinence par rapport au plan directeur</b>	<b>Etat de l'intégration dans le plan directeur</b>	
Bonne	Coordination réglée - Fiches 2.03 et 2.07	